Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le 11/05/2022
ID : 083-218300507-20220505-2022_065-DE

République Française

Ville de Draguignan

N° 2022-065

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	36

CRÉATION D'UN TARIF POUR L'UTILISATION DU PARKING DES ALLÉES D'AZÉMAR

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 05 mai 2022

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :
JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :
MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :
CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 11 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le 11/05/2022
ID : 083-218300507-20220505-2022_065-DE

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

La Commune met fréquemment à disposition le parking des Allées d'Azémar pour le déroulement de manifestations importantes contribuant à l'animation du centre-ville et son attractivité : fête de la glisse, fêtes foraines, foires annuelles, concours international de pétanque, animations ponctuelles, etc.

Cette utilisation a pour conséquence l'impossibilité pour les usagers de stationner sur tout ou partie du parking des Allées, entraînant également une perte de recettes pour la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

C'est pourquoi, il est proposé désormais que cette utilisation soit facturée par la Régie Municipale des Parkings Dracénois à la Commune.

Il est donc proposé d'instaurer un tarif forfaitaire d'utilisation du parking des Allées d'Azémar comme suit :

- 500 € par journée
- 250 € par demi-journée
- 120 € pour l'extension du parking (ex boulodrome).

Après avis favorable de la Régie Municipale des Parkings Dracénois qui s'est réunie le 28 février 2022,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 32 voix POUR,
Par 4 voix CONTRES (*Mesdames Camille DIQUELOU, Christine VILLELONGUE Messieurs, Jean-Bernard MIGLIOLI, Mathieu WERTH)*

- instaure un tarif forfaitaire pour l'utilisation du parking des Allées d'Azémar, au profit de la Régie Municipale des Parkings Dracénois, tel qu'indiqué ci-dessus, qui entrera en vigueur dès approbation de la présente délibération.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional